

Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC) - 6 mai 2008

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici et d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement les positions du CNC ou de ses membres. Le choix des articles est basé sur quatre grandes thématiques : l'assurance-emploi, l'assurance-chômage, l'économie et le marché du travail. Pour terminer, la revue de presse du CNC n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

**Yvan Boulay
Revue de presse-CNC**

CNW, 6 mai 2008 - Assurance-emploi : le Conseil du patronat du Québec appuie la création d'un office autonome mais souhaite une structure légère et efficace

Se présentant ce matin devant le Comité permanent des ressources humaines de la Chambre des communes, qui mène une consultation sur le nouvel Office de financement de l'assurance-emploi, le président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), Michel Kelly-Gagnon, a réitéré l'appui des employeurs du Québec à la création de cet office, mais, du même souffle, il a invité les députés à éviter d'alourdir les coûts du régime.

"Les cotisations à l'assurance-emploi ont été travesties par le passé en taxes déguisées et versées au fonds consolidé de l'Etat fédéral. La crédibilité du mécanisme de fixation des taux de cotisation en a ainsi été entachée. La création de l'Office de financement de l'assurance-emploi permettra d'éviter que cela se reproduise dans l'avenir. C'est pourquoi le CPQ félicite le gouvernement actuel d'avoir procédé à ce changement important", a déclaré M. Kelly-Gagnon devant le Comité.

Invité à exposer ses solutions au regard des modalités de fonctionnement de la nouvelle structure, le CPQ a recommandé au Comité de s'appuyer sur l'expertise déjà présente, notamment celle de l'actuaire en chef de Ressources humaines et Développement social Canada.

"Il est important de s'assurer que l'Office ne vienne pas créer de la bureaucratie additionnelle qui augmenterait les coûts de fonctionnement du régime, lesquels, rappelons-le, sont entièrement assumés par les employeurs et les travailleurs du Canada", a précisé M. Kelly-Gagnon.

Une réserve suffisante?

Le CPQ a souligné par ailleurs aux membres du Comité que l'actuel réserve de 2 milliards de dollars ne lui paraît pas suffisante. En effet, en prenant comme base de calcul le fait que l'assurance-emploi a coûté 16,5 milliards en 2007, une simple variation imprévue d'un point de pourcentage du taux de chômage pourrait entraîner des coûts additionnels de l'ordre d'un milliard de dollars.

Le CPQ a donc suggéré aux députés de fixer cette réserve à au moins 20 % des coûts totaux actuels de l'assurance-emploi, ce qui, sur la base de l'année de référence la plus récente, se traduirait par une réserve d'au moins 3,3 milliards.

Surplus accumulés : le CPQ soutient l'approche du gouvernement

En ce qui concerne les 54 milliards de surplus accumulés par le régime au fil des ans, le président du CPQ estime que la demande des syndicats afin que l'argent des employeurs et des travailleurs soit retourné en totalité, bien que théoriquement souhaitable, s'avère, dans les faits, complètement irréaliste.

"On ne peut malheureusement pas réécrire l'histoire. Concrètement, aller dans cette direction aujourd'hui, signifierait soit une hausse de la dette et/ou une hausse des taxes et impôts. Cette solution est inacceptable et c'est pourquoi nous préférons celle proposée par le gouvernement", a commenté le président du CPQ.

Le partage des coûts reste à revoir

Malgré son appui à la création de l'Office, le CPQ a saisi l'occasion néanmoins de réitérer que le partage des coûts du régime entre les employeurs et les travailleurs demeure inéquitable.

"Actuellement, le fardeau assumé par les employeurs est 40 % plus élevé que celui des travailleurs, et nous continuerons de réclamer que ce programme soit financé en parts égales (50-50) par les employeurs et les travailleurs. Il s'agit là d'une revendication majeure du CPQ qui demeure toujours sans réponse", a déploré en conclusion M. Kelly-Gagnon.

Regroupant plusieurs des plus grandes entreprises du Québec ainsi que la vaste majorité des associations patronales sectorielles, le Conseil du patronat du Québec est la principale confédération patronale au Québec.

Renseignements: Patrick Leblanc, Directeur des communications, (514) 288-5161, poste 226, Cellulaire: (514) 571-6400

Les Echos (France), 6 mai 2008 - Chômage : En France, seul un demandeur d'emploi sur deux est indemnisé par l'assurance-chômage

En quatre ans, le nombre de demandeurs d'emploi exclus de l'assurance-chômage est passé de 46,1 % à 50,4 %. Près de la moitié d'entre eux ont moins de 30 ans, indique Bercy dans un document préparatoire à la conférence d'aujourd'hui.

Le contrôle des chômeurs a beau concentrer toute l'attention syndicale, il ne sera pas le seul sujet à l'ordre du jour de la conférence organisée, cet après-midi, sur l'avenir de l'assurance-chômage. Les excédents de l'Unedic, qui pourraient atteindre près de 7

milliards d'euros en 2010 et près de 16 milliards d'euros en 2011, promettent, eux aussi, de vifs débats. Le gouvernement est déterminé à transférer une partie de ces ressources vers les caisses de retraite. Les syndicats, eux, donnent la priorité à une meilleure indemnisation des chômeurs.

Dans un document préparatoire à la conférence, Bercy reconnaît plusieurs failles au système. Aujourd'hui, seul un demandeur d'emploi sur deux (49,6 %) est indemnisé par l'assurance-chômage. Rien qu'en 2007, les Assedic ont prononcé quelque 2,3 millions de rejets de demande d'allocation, dont 80 % au titre d'une cotisation insuffisante.

Près de 68 % de femmes

Les exclus du système sont largement connus : il s'agit, dans 46 % des cas, de personnes âgées de moins de 30 ans, souvent célibataires (56 %) et n'ayant jamais cotisé à l'Unedic. Les femmes sont les plus pénalisées : souvent contraintes d'exercer une activité réduite, elles représentent une très large majorité (58 %) des chômeurs non-indemnisés.

La situation s'est détériorée ces dernières années. En quatre ans, la part des chômeurs indemnisés par l'assurance-chômage s'est réduit de plus de 4 points. La réforme de 2003 n'y est pas pour rien : elle a supprimé l'accès à l'indemnisation des personnes ayant le moins cotisé (4 mois dans les 18 derniers mois) et raccourci, de 30 à 23 mois, la période générale d'indemnisation.

Une fois couverts par l'assurance-chômage, les demandeurs d'emploi sont, en revanche, plutôt gâtés. Ils restent, en moyenne, une quinzaine de mois au chômage, contre 2,5 en Australie, 4 aux Etats-Unis et 6 en Norvège. Le montant de l'allocation chômage (57,4 % du salaire antérieur) est conforme, ou très légèrement supérieur, à la moyenne européenne. Mais la France se distingue par le plafond d'indemnisation le plus élevé d'Europe : l'allocation peut ainsi atteindre 5.642 euros pour les salaires les plus élevés, alors qu'elle est souvent plafonnée autour de 2.000 euros en Europe. Avec un taux de cotisation de 4 %, les entreprises, enfin, sont davantage mises à contribution qu'ailleurs en Europe : au Danemark et en Italie, par exemple, les employeurs ne sont soumis à aucune obligation.

Lucie Robequain

Usinenouvelle.com, 5 mai 2008 - Social : Assurance chômage en France : le nouveau dossier chaud de Bercy

Le gouvernement reçoit patronat et syndicats le mardi 6 mai pour une rencontre tripartite sur l'évolution de l'assurance chômage. Une mesure fait déjà débat : le contrôle plus strict pour les chômeurs.

Semaine sociale sensible en perspective. A peine entamé l'épineux dossier des retraites que s'ouvre celui des nouvelles règles de l'assurance chômage pour 2009-2012. Les partenaires sociaux seront reçus demain pour une "réunion de travail" par la ministre de l'Economie Christine Lagarde et le secrétaire d'Etat à l'emploi, Laurent Wauquiez.

Au menu des discussions tripartites : la méthode et le calendrier des chantiers pour 2008, la situation des régimes d'indemnisation du chômage et l'emploi des seniors, étroitement lié au dossier des retraites, ainsi que la dispense de recherche d'emploi (DRE) pour les

chômeurs de plus de 57 ans et demi. Objectif de Bercy : éponger d'ici à la fin 2009 le déficit de l'assurance chômage qui s'élevait encore à 9,5 milliards d'euros l'an dernier. Pour y arriver, l'exécutif pourrait proposer de baisser les cotisations chômage afin d'augmenter les cotisations vieillesse. Alors que les syndicats, de leur côté, plaident pour une augmentation des chômeurs indemnisés (actuellement trois sur dix) ou une revalorisation des allocations. Aujourd'hui, plus de 16,5 millions de salariés cotisent à l'assurance chômage, générant plus de 30 milliards d'euros de recettes. Financer les retraites ou le chômage, dans les deux cas, Bercy devra préciser son scénario.

Prise en charge "étatique" des chômeurs

Autre sujet chaud de la réforme mis sur la table, le contrôle plus strict des chômeurs ainsi que la définition de l'offre « raisonnable d'emploi ». Le président Nicolas Sarkozy, qui en avait fait l'un de ses thèmes de campagne, a confirmé la mesure lors de son allocution télévisée du 24 avril dernier. Elle vise la mise en place de sanctions pour le demandeur d'emploi qui refuserait « deux offres (...) correspondant à ses qualifications et à ses aspirations ».

Selon un document finalisé par Bercy ce week-end et que s'est procuré aujourd'hui le journal "Les Echos", au bout d'un an, "tout emploi rémunéré à hauteur de l'allocation chômage (57,4% dans le cas général) sera jugé acceptable." Le demandeur d'emploi devra accepter toute offre d'emploi correspondant "à hauteur de son salaire antérieur pendant les trois premiers mois de recherche" indique le quotidien. Au-delà des trois mois, il sera tenu d'accepter une baisse de salaire de 5%, puis de 20% après six mois. Mais pas en deçà du minimum légal (Smic) pour un plein temps tel que le prévoit la loi. En outre, il devra accepter les offres dans un périmètre de 30 kilomètres de son domicile. En cas de refus, les allocations pourraient être réduites, voire suspendues.

Cette règle unique pour les chômeurs fait bondir les syndicats. Aujourd'hui, l'inscription au chômage dure 4 mois en moyenne pour un jeune de moins de 25 ans, mais peut durer un an pour les plus de 50 ans. La CGT et la CFTC ont demandé au gouvernement de laisser les partenaires sociaux négocier cette offre "raisonnable" d'emploi, tandis que la CFDT et la CFE-CFC déplorent une prise en charge des chômeurs de plus en plus « étatique »

La discussion sur ce point s'annonce donc tendue. Le gouvernement avait laissé entendre par la voix de Laurent Wauquiez, qu'il ne lâcherait rien sur le principe d'un "meilleur équilibre entre les droits et les devoirs" du chômeur.

Carmela Riposa

CTC, 2 mai 2008 - « Scandaleux et honteux » dit M. Georgetti des données du Recensement

« Depuis 25 ans, nos élus ont laissé les plus cupides établir les directions. Il est scandaleux que les personnes qui en ont déjà le plus aient modelé l'économie dans leur propre intérêt. Excluant le reste d'entre nous qui faisons fonctionner ce pays qui nous appartient », déclare Ken Georgetti, président du Congrès du travail du Canada à la vue des données sur les travailleurs et travailleuses et la rémunération issues du Recensement qui ont été publiées par Statistique Canada.

« Qu'est-il arrivé depuis 25 ans? Des accords commerciaux défavorables ont été conclus, les salaires minimums ont été gelés sous le seuil de la pauvreté, des assauts législatifs à répétitions ont été lancés sur la syndicalisation, des réductions d'impôt ont été consenties aux riches et tout cela a appauvri ceux et celles qui travaillent à salaire », précise M. Georgetti.

« Ces données sont d'autant plus honteuses qu'elles sont tirées du Recensement et non d'enquêtes indépendantes faites avec de petits échantillons », dit M. Georgetti. Selon le rapport de Statistique Canada sur le Recensement de 2006 intitulé Gains et revenus des Canadiens durant le dernier quart de siècle, qui a été publié aujourd'hui :

-de 1980 à 2005, les gains de la tranche supérieure de 20 % des personnes touchant un revenu d'emploi ont progressé de 16,4 % alors que la tranche inférieure de 20 % a perdu 20,6 % de son pouvoir d'achat;

-de 1980 à 2005, les gains médians des travailleurs et travailleuses canadiens n'ont augmenté que d'un misérable 53,00 \$;

-en 2005, la travailleuse moyenne de moins de 29 ans gagnait 85 % de ce que gagnait le travailleur moyen de ce groupe d'âge et les femmes de plus de 45 ans ne gagnaient que 72 % de ce que gagnaient les hommes de leur groupe d'âge;

-les gains des nouveaux immigrants au Canada (ceux qui ont immigré il y a moins de six ans) étaient de 77 % de ceux des personnes nées au Canada en 1980 mais n'étaient plus que de 48 % de ceux-ci en 2005.

« Ces chiffres expliquent pourquoi les Canadiens et les Canadiennes cessent de faire confiance aux gouvernements et aux entreprises depuis deux décennies. Alors que les prix de l'essence, des aliments et d'autres produits essentiels augmentent, les statistiques publiées aujourd'hui nous rappellent que les Canadiens et les Canadiennes ont besoin plus que jamais du leadership du mouvement syndical », conclut M. Georgetti.

Le Congrès du travail du Canada, voix nationale du mouvement syndical, représente 3,2 millions de travailleuses et travailleurs canadiens. Le CTC réunit les syndicats nationaux et internationaux du Canada, les fédérations provinciales et territoriales du travail et 130 conseils du travail de district.

Renseignements : Jean Wolff, 613-526-7431 et 613-878-6040
Jeff Atkinson, 613-526-7425 et 613-863-1413

LaTribune (Sherbrooke), 2 mai 2008 - Le revenu des travailleurs stagne depuis 25 ans

Les riches s'enrichissent, les pauvres s'appauvrissent et la classe moyenne fait du surplace. Résultat: dans l'ensemble, le chèque de paye des travailleurs canadiens est exactement le même qu'il y a un quart de siècle.

C'est la conclusion surprenante à laquelle est arrivée Statistique Canada en analysant les données du recensement de 2006. Dans un document publié hier, l'organisme dresse le portrait d'un pays où l'écart de revenu entre les riches et les pauvres se creuse, où la

situation des immigrants se dégrade et où les travailleurs ne gagnent collectivement pas plus qu'il y a 25 ans.

Ces constats ont créé un certain étonnement chez les économistes. "Dans un contexte où la scolarité de la main-d'oeuvre augmente et où l'expérience des travailleurs croît avec le vieillissement de la population, on s'attend normalement à une hausse des salaires", explique René Morissette, économiste senior à Statistique Canada.

Les chiffres montrent pourtant que ce n'est pas le cas. En 1980, Ronald Reagan était élu président des États-Unis, le micro-ordinateur (PC) faisait figure de bête exotique et Pink Floyd lançait sa tournée The Wall. Les travailleurs canadiens, eux, gagnaient un salaire médian de 41 348 \$ (en dollars de 2005).

Vingt-cinq ans plus tard, en 2005, le chiffre était passé à 41 401 \$. Un gain de 53 \$ en dollars constants, soit un peu plus de 2 \$ par année.

"En 25 ans, que les gains réels n'aient pas vraiment augmenté, je vous dirais que c'est assez décevant", dit Hélène Bégin, économiste au Mouvement Desjardins.

Que s'est-il passé? "On ne le sait pas", répond M. Morissette, qui note tout de même que tout n'est pas resté figé depuis l'époque où Back in Black de AC/DC trônait au sommet des palmarès.

Parce que si les revenus des travailleurs de la classe moyenne ont effectivement stagné, les gains médians de ceux se situant dans la tranche intermédiaire n'ont augmenté que de 0,1 pour cent, ce n'est pas le cas de tout le monde. Les travailleurs du sommet de la pyramide ont vu leurs gains grimper de 16,4 %, tandis que ceux du dernier cinquième essayaient une baisse de 20,6 pour cent.

Comment expliquer ce dernier plongeon alors que le salaire minimum a grimpé? "Il est possible que cette hausse n'ait pas suivi l'inflation depuis 25 ans", avance-t-on au Mouvement Desjardins, précisant toutefois qu'il faudrait compiler les données pour s'en assurer.

L'arrivée massive des travailleurs autonomes sur le marché a aussi certainement contribué au recul.

M. Morissette souligne également que le monde a bien évolué depuis 1980. Les changements technologiques ont provoqué un "biais en faveur des travailleurs qualifiés", tandis que l'arrivée des pays émergents a amené une pression à la baisse sur les salaires. Même au Canada, la concurrence interne entre les entreprises a augmenté, incitant les employeurs à réduire leurs coûts de main-d'oeuvre. La baisse du taux de syndicalisation est aussi évoquée par les économistes.

Si la hausse de revenu des plus riches peut paraître bien injuste à ceux qui écopent, Hélène Bégin rappelle qu'il y a tout de même une bonne nouvelle à en tirer: les plus riches paient plus d'impôt. Le fait que la proportion de travailleurs canadiens qui gagnent plus de 100 000 \$ soit passée de 3,4 pour cent à 6,5 pour cent en 25 ans augmente ainsi les recettes fiscales des gouvernements.

"Le brassage fiscal de l'État vient atténuer les différences", rappelle-t-elle.

Les chiffres d'hier montrent aussi une dégradation de la situation des immigrants récents. En 1980, un immigrant masculin qui travaillait touchait 85 pour cent du chèque de paie de son voisin né au Canada; 25 ans plus tard, ce pourcentage avait fondu à 63 pour cent. La baisse est encore plus abrupte du côté des femmes, où la proportion est passée de 85 à 56 pour cent.

Statistique Canada souligne que l'éclatement de la bulle techno a affecté la situation des immigrants récents puisqu'un "nombre disproportionnellement élevé d'entre eux avaient une formation en sciences informatiques et en génie".

Au rayon des bonnes nouvelles, notons que la tendance s'améliore: entre 2000 et 2005, le gain médian de ceux qui travaillent à temps plein a grimpé de 2,4 pour cent. Et si les travailleurs n'ont pas connu d'augmentation de revenus dans l'ensemble depuis 1980, les familles, elles, sont plus prospères (amélioration de 11 pour cent). L'explication: les femmes sont plus nombreuses à travailler qu'en 1980. Et les salaires ont beau plafonner, en avoir deux à la maison aide à payer les factures.

Philippe Mercure

La Tribune, vendredi, 2 mai 2008 - Une Fête des travailleurs au contexte spécial

La Fête internationale des travailleurs et travailleuses a pris une allure bien spéciale cette année en Estrie avec tous ces conflits de travail qui perdurent. Depuis plus de vingt ans, l'Estrie est la seule région du Québec, avec la ville de Montréal, à célébrer annuellement l'importance des travailleurs.

Sous le thème Ensemble pour la santé, les 200 participants présents à l'événement d'hier organisé au Vieux Clocher de Sherbrooke étaient tous venus pour s'opposer à la privatisation des services de santé, mais aussi pour appuyer la cause de tous les travailleurs en conflit de travail présentement.

" Il y aura un rassemblement le 3 mai à midi au parc Lafontaine à Montréal pour dénoncer cette tendance à la privatisation du secteur de la santé. Nous partirons tous de Sherbrooke à 10 h en autobus. Ceux qui veulent y participer doivent appeler à la FTQ ", indique l'organisateur Denis Vigneault.

" Nous voyons tout ce que les États-Unis vivent depuis la privatisation de la santé. Pour être assurable, il faut être en santé. D'ailleurs, 47 millions d'Américains n'ont aucune assurance santé, étant donné que son coût, en moyenne, approche les 12 000 \$ par année ", renchérit-il.

Lors de cette fête, les représentants des différents syndicats en conflit de travail ont expliqué leur situation actuelle. Ensuite, un vidéo sur la privatisation de la santé a été présenté pour ensuite laisser la place au spectacle rendant hommage aux Colocs.

" Car après tout, la Fête internationale des travailleurs et travailleuses est d'abord un party entre les travailleurs! Mais nous profitons de la situation pour appuyer la cause des syndiqués du Journal de Québec, de la Scierie Valcourt, de TQS et de Quebecor World notamment ", affirme Denis Vigneault.

" Les gens tirent leur dignité du travail. Une vie sans travail est une vie perdue. Oui, il y a des entreprises qui vont bien. Il faut le souligner. Mais il y a aussi beaucoup trop de mises à pied et de fermetures depuis quelques années ", dit Jean Lacharité, président du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie.

À la fin de la soirée, les organisateurs espèrent simplement que les participants sortent du Vieux Clocher avec le sourire aux lèvres.

" Le but, ce n'est pas de se plaindre de notre sort en parlant de tous les problèmes que vivent les travailleurs, mais bien de s'amuser. Et concernant le thème de cette année, nous souhaitons aussi que les gens aient bien compris qu'un système de santé à deux vitesses n'est pas une solution pour le Québec ", termine l'organisateur de la soirée.

Jérôme Gaudreau

Le Nouvelliste, 2 mai 2008 - Une fête des Travailleurs... revendicatrice

Une centaine de personnes étaient présentes pour un rassemblement de solidarité à l'occasion de la fête des Travailleurs, hier à Shawinigan. Michel Gauthier, président du syndicat des employés de Norsk Hydro, et Louis-Gérard Dallaire, président du syndicat des employés de l'usine Alcan Shawinigan, savent tous deux l'importance de se mobiliser quand les emplois sont menacés.

En effet, au cours de la dernière année, on ne peut pas dire que les travailleurs du Centre-de-la-Mauricie l'ont eu facile.

Fermeture de l'usine Belgo, incertitude quant à la survie de l'usine Laurentide et de Alcan à Shawinigan, pertes d'emplois dans le secteur forestier... autant de raisons qui ont motivé la Coalition 1er mai Mauricie à tenir un grand rassemblement de solidarité, hier soir, à Shawinigan.

Cette coalition, qui regroupe de nombreux syndicats et organismes communautaires ou oeuvrant pour les droits des travailleurs dans la région, a tenu à lancer de nombreux messages aux gouvernements fédéral et provincial.

Par le biais d'une "déclaration de solidarité", la coalition a réclamé une bonification du régime d'assurance-emploi et des prestations d'aide sociale, un programme d'aide pour les travailleurs âgés victimes de licenciements collectifs, une augmentation plus significative du salaire minimum, l'atteinte définitive de l'équité salariale, l'abolition des lois anti-syndicales et le maintien du caractère public des services tels que la santé.

Sur place, une centaine de personnes provenant de divers organismes étaient présents pour appuyer les revendications et partager une soupe populaire.

Parmi eux, quelques travailleurs de l'usine Alcan de Shawinigan, vers qui tous les yeux sont actuellement tournés.

Le syndicat des travailleurs a d'ailleurs profité de cette manifestation pour lancer sa campagne des cartes postales.

La population était invitée à signer des cartes postales qui seront envoyées à la haute direction d'Alcan, afin de souligner que les travailleurs sont toujours là et qu'ils souhaitent obtenir des réponses sur leur avenir.

"On espère pouvoir amasser 3000 cartes. Lorsqu'on commencera à les poster, on en postera environ 100 par semaine. Il y aura des envois postaux tous les jours. Comme ça, on ne se fera pas oublier", a indiqué Louis-Gérard Dallaire, qui constate que les employés de l'usine sont toujours dans l'incertitude et que le silence de la haute direction se fait de plus en plus sentir.

En Mauricie, l'an dernier, près de 4700 personnes ont perdu leur emploi.

Avec la lecture de la déclaration de solidarité, la coalition a souligné qu'elle espérait que les élu(e)s de la région "prendront les mesures nécessaires pour éviter que les Mauriciennes et Mauriciens continuent de voir se dégrader leurs conditions de vie et de travail".

Paule Vermot-Desroches

Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)
354, avenue des Pins Ouest
Montréal, Québec, H2W 1S1

Téléphone : (514) 933-3764

Télécopieur : (514) 933-4074

Courriel : cnc@lecnc.com

Site : <http://www.lecnc.com>

Archives : <http://www.lecnc.com/revuedepresse.cnc.html>